



Monsieur Le Président
Conseil Départemental des Côtes D'Armor
9 Place du Général De Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

Saint-Brieuc le 22 Janvier 2019

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

La protection de l'enfance en danger est une mission relevant de la compétence du Président du Conseil Départemental, figurant dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Un enfant est placé lorsqu'un juge estime qu'il est en danger au sein de son milieu familial ou lorsque ses parents en expriment la nécessité. C'est alors au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) que le Président du Conseil Départemental délègue sa responsabilité. Il appartient ensuite à ce service d'assurer la protection de ces enfants, à travers un suivi social, éducatif et administratif de qualité, afin d'apporter aux enfants des conditions de vie adaptées à leur bonne évolution et, si possible, de travailler un retour dans leur famille. Il est aussi de la compétence de l'ASE aujourd'hui de venir en aide aux majeurs de moins de 21 ans, en difficultés sociales et familiales et les mineurs non accompagnés.

Les agent.e.s intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance (tant la PMI, le SEF que le SASP), dénoncent des conditions de travail indécentes : surcharge de travail, non reconnaissance salariale depuis des années (gel du point d'indice, primes ...)

Nous déplorons ces conditions de travail. Le Département des Côtes D'Armor doit enfin offrir aux agent.e.s, la possibilité de remplir correctement leurs missions de protection des enfants, qui sont aujourd'hui de plus en plus mises à mal :

- manque de places d'accueil en urgence ;
- manque de places d'accueil adaptées aux enfants les plus en difficulté ;
- critères de plus en plus strictes pour l'attribution des aides aux jeunes majeurs ;
- manque de disponibilité des travailleurs sociaux de l'ASE, censés proposer un accompagnement individualisé pour les enfants, leurs familles, et être en lien avec les structures d'accueil, les magistrats, les écoles, les centres de soins ...
- des agent.e.s de plus en plus en situation de risques engagés en rapport à leurs responsabilité pénale
- manque de disponibilité des encadrants, censés apporter un conseil technique, prendre des décisions, recevoir le public dans les situations de crise;

- manque de psychologues ;
- surcharge de travail des agent.e.s administratifs y compris l'accueil chargés outre des tâches de secrétariat, d'accueillir un public en souffrance et dont ils sont la première cible.
- Cette détérioration des conditions de travail des agent.e.s a pour conséquences directes : des agent.e.s épuisés, un taux d'arrêts maladie élevé et un turn-over constant (beaucoup de contractuels , puisque plusieurs postes en renfort). Quels moyens le Département met-il à disposition des agent.e.s pour offrir un travail de qualité auprès de ces familles, ces enfants, alors que ses agent.e.s sont eux-mêmes en souffrance ? Comment faire de la prévention dans ces conditions ?

De réorganisation en réorganisation, nous subissons la désorganisation des services .

Le travail auprès des enfants, des jeunes majeurs et des familles, est un travail de lien avec des usagers en détresse sociale, morale et psychique. S'il s'agit d'aider à la reconstruction de liens familiaux, au développement d'enfants ayant souvent connu des situations traumatiques, au soutien de projet de vie de jeunes qui seront les adultes de demain, comment le Département des Côtes d'Armor peut-il organiser la détérioration pure et simple des conditions d'exercice de ces missions ?

Les agent.e.s du service public de la protection de l'Enfance, refusent de continuer à cautionner cette politique, actuellement soutenue par le président et les élu.e.s politiques et basée sur des considérations budgétaires au détriment de la qualité de la protection des enfants.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, SUDCT déposent un préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des agent.e.s concernant les journées du lundi 28 janvier et du mardi 29 janvier 2019

Il s'agit de demander :

- * la révision de la charge de travail dans les services et par conséquent des créations de postes ;
- * l'application de certaines préconisations figurant dans le rapport ENEIS ;
- * l'arrêt des suppressions de postes et le recrutement de personnel pour tous les postes vacants ;
- * le remplacement dès le 1^{er} jour des différents congés ;
- * le maintien des postes consécutif aux départs à la retraite.

Nous ne voulons plus d'une protection de l'enfance au rabais !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Syndicat CFDT

Syndicat CGT

Syndicat SUDCT

Jacques Burlot

Annie Dacalor

Jocelyne Aubin